

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES PAR ZONE

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	h3	habitation multifamiliale	■																				
		h4	habitation en commun	■(a)																				
		p1	communautaire récréatif		■																			
		u1	utilité publique légère		■																			
		LOGEMENTS		Nombre de logements	min.	4	0																	
				Nombre de logements	max.	16	0																	
STRUCTURE / BÂT		Isolée		■																				
		Jumelée																						
		Contiguë																						
BÂTIMENT		Hauteur maximum	(étage)	3	--																			
		Largeur minimum	(m)	7	--																			
		Superficie de bâtiment au sol minimum	(m ²)	80	--																			

TERRAIN		Superficie minimum	(m ²)	900	--																	
		Largeur minimum	(m)	30	--																	
		Profondeur minimum	(m)	30	--																	

IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGES	Avant minimum	(m)	4	--																	
		Avant maximum	(m)	--	--																	
		Latérale minimum	(m)	6	--																	
		Total des deux latérales minimum	(m)	12	--																	
		Arrière minimum	(m)	10	--																	
		Espace naturel	(%)	--	--																	
	Rapport espace bâti / terrain	max.	0,4	--																		
	Rapport espace plancher / terrain	max.	--	--																		
	Nombre de logement / hectare	max.	--	--																		

DISPOSITIONS SPÉCIALES	(1)																				
	(2)																				

ZONE:	Hc 203
Résidentielle de forte densité	

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :
(a) uniquement permis une maison de retraite

DISPOSITIONS SPÉCIALES:
(1) Art. 8.3.10 - Services communs dans un bâtiment multifamilial ou une maison de retraite
(2) Art. 10.2.4 - Perron, balcon et galerie au centre-ville

AMENDEMENTS		
Date	No. Règlement	Usage/limite/norme